



COMPTES 2023

*Rapport de la Commission de Gestion
au Conseil Général*

Monsieur le Président,
Madame la Vice-Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Pour la législature 2021 – 2024, la Commission de Gestion est constituée des membres suivants :

Présidente	Mariève BALLESTRAZ BLANC
Secrétaire	Lucas DUSSEX
Membres	Christine BETRISEY
	Pierre GENOUD
	Pascal GASSER
	Stéphane TORRENT
Rapporteur	Philippe PETIGAS

La Commission de Gestion a examiné le Rapport de la Municipalité et les comptes 2023 remis le 25 avril 2024. Elle s'est réunie à 5 reprises pour l'étude de ce dossier.

Son rapport se présente comme suit :

1.	Préambule	2
	• Introduction.....	3-4
	• Rapport fiduciaire.....	5
	• Récapitulatif du compte de résultats	5
	• Évolution des finances communales	6
	• Évolution des impôts.....	7
	• Récapitulatif du compte d'investissement.....	8
2.	Crédits supplémentaires	9
	• Conclusion	9
3.	Questions concernant le compte de résultats	10-11
4.	Questions concernant le compte d'investissement	12-13
5.	Questions complémentaires/Divers.....	13
6.	Indicateurs financiers	14
7.	Conclusion	14

1. Préambule

Conformément aux statuts du Conseil Général (CG), la Commission de Gestion (CoGest) a analysé les comptes 2023 et cherché à donner un préavis objectif afin de le rapporter au Conseil Général lors de la séance plénière prévue le 12 juin 2024.

• Introduction

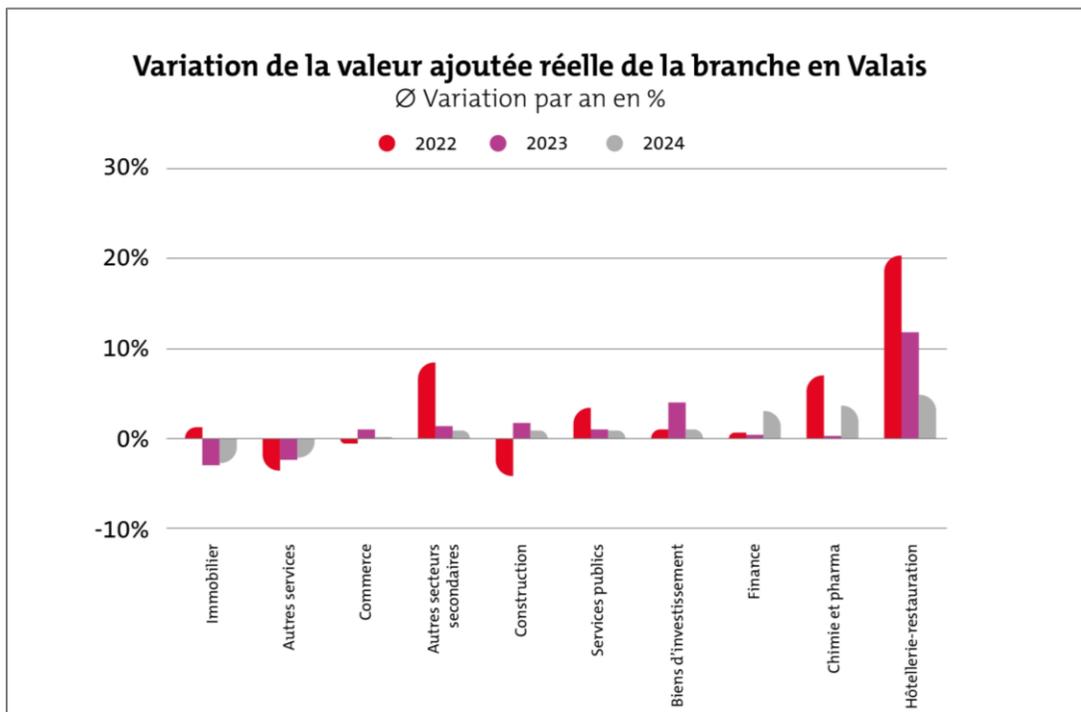
Durant l'année 2023, de nombreuses incertitudes ont plané sur la croissance économique mondiale. L'inflation est un thème largement évoqué sans parler de la hausse des taux d'intérêt qui en découle.

Ajouté à cela, le conflit ukrainien, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient, la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie alimentent un climat anxieux véhiculé par les médias et les réseaux sociaux. Mais malgré un ralentissement économique mondial, la situation demeure relativement favorable en Suisse et en Valais. L'inflation est repassée sous la barre des 2% en juin en moyenne nationale.

En Valais comme ailleurs, la forte croissance économique de 2022 s'est atténuée en 2023. Ce ralentissement s'explique par l'affaiblissement progressif de la reprise après les années COVID. Le PIB réel n'a augmenté que de 1.1% en 2023, alors qu'il avait augmenté de 2.9% en 2022. Un résultat qui reste supérieur au PIB national passé de 2.6 à 0.5%. On observera enfin les indicateurs suivants :

- +9.3% de croissance démographique en Valais entre 2013 et 2022,
- 2% un taux de chômage à son plus bas niveau depuis 20 ans (sept. 2023), résultat inférieur à la moyenne romande,
- +15.3% le taux de croissance dans les branches touristiques telles que l'hôtellerie et de la restauration, certainement dû à la stabilité de notre pays.

Source – Lettre économique BCVs décembre 2023



Source - Indicateur BCVs 2023

Sur le plan communal, en phase avec les autres communes du canton, la Commission de Gestion relève des comptes 2023 globalement bons, soulignant les éléments particuliers suivants :

- Un total de revenus financiers de CHF 25'874'366 et un total de charges de fonctionnement de CHF 23'711'323. Pour comparaison, le budget 2023 prévoyait des revenus CHF 24'606'943 et des charges à CHF 22'923'360 et le budget 2024 prévoit des revenus stables à CHF 25'472'998 et des charges stables à CHF 23'269'041.
- Les comptes 2023 dégagent une marge d'autofinancement de CHF 2'163'042.
- Après comptabilisation des amortissements pour CHF 1'411'833, des attributions aux fonds spéciaux pour CHF 69'651 et des prélèvements pour CHF 511'495 le résultat du compte de fonctionnement présente un gain de CHF 1'193'053.
- Le total du compte de résultats échelonnés affiche quant à lui un résultat de CHF 1'193'053 par rapport au budget 2023 de CHF 156'983. Les charges d'exploitation sont en baisse de 0.8% soit CHF -189'458, et les revenus d'exploitation affichant une hausse de 3.28% soit 764'519. Ainsi le résultat provenant de l'activité d'exploitation présente un excédent de revenu de CHF 658'960.

À noter que dans son message d'introduction, le CC fait part de la dissolution des montants de dépenses planifiées reportées et non réalisées ces dernières années « en respect des dispositions légales en vigueur concernant la gestion financière des communes ». Cette opération comptable impacte directement le résultat final de l'exercice 2023. Les projets concernés sont les suivants :

Acquisition de terrains	CHF 2'300'000.00
Installation électrique solaire	CHF 300'000.00
Routes communales	CHF 100'000.00
Cheminements à pied et chenillards	CHF 100'000.00
Rénovation du réseau eaux usées	CHF 100'000.00
<u>Mesure AGGLO</u>	<u>CHF 50'000.00</u>
TOTAL	CHF 2'950'000.00

Cette modification de pratique a un impact important, en plus de donner une image biaisée du résultat de l'exercice, elle perturbe grandement la visibilité de ce qui a été effectivement réalisé (ex. 2130 Assainissement sismique du CO / 7200 Gestion des eaux usées / 8730 Mesures d'économies d'énergie). La Cogest prend note de cette information mais elle estime que les explications sur la raison qui a justifié cette opération comptable auraient dû apparaître dans l'introduction du fascicule.

La CoGest tient à remercier le Conseil Communal pour les comptes présentés et les réponses données. Elle remercie également Monsieur Salamin, chef du service des finances, pour sa disponibilité et son expertise.

• Rapport fiduciaire

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo et des articles 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que :

- *l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,*
- *le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,*
- *l'endettement de la commune municipale est considéré comme faible et que, durant l'exercice, il a diminué par rapport à l'année précédente,*
- *selon notre appréciation, la commune d'Ayent est en mesure de faire face à ses engagements,*
- *l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu..*

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

• Récapitulatif du compte de résultats

	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024
Revenus	22 565 071.05	29 051 984.31	25 030 104.80	24 384 338.50	24 959 390.85	25 874 366.05	25 472 998.00
Charges	19 718 571.47	20 826 854.88	24 949 617.65	21 506 605.44	22 581 908.42	23 711 323.48	23 269 041.00
Marge d'autofinancement	2 846 499.58	8 225 129.43	3 246 956.50	2 877 733.06	2 377 482.43	2 163 042.57	2 203 957.00

- **Evolution des finances communales**

Pour ce point particulier montrant des variations dues au MCH2, la CoGest avait eu recours, en 2023, aux explications du service comptable communal. Une adaptation avait été apportée aux tableaux et graphiques, afin de représenter au mieux la phase de transition. La Commission de Gestion présente ci-dessous la suite donnée à cette transition :

Finances communales sous MCH1 (jusqu'à 2021)

	MCH1					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dette brute	17 406 542	17 289 372	16 397 768	16 274 680	16 451 839	18 416 947
Patrimoine financier réalisable	13 770 667	13 824 579	14 390 454	16 862 261	15 392 985	15 808 454
Endettement net	3 635 875	3 464 792	2 007 314	-587 581	1 058 854	2 608 493
Nombre d'habitants (population STATPOP)	3 922	3 935	3 975	4 058	4 094	4 137
Dette nette par habitant	927	881	505	-145	259	631

Finances communales selon MCH2 (dès 2021)

Le taux d'endettement net se calcule, depuis le passage au MCH2, selon la formule suivante :

"Capitaux de tiers moins Patrimoine financier divisé par Revenus fiscaux"

	2021	2022	2023
Capitaux de tiers	20 922 724	20 426 607	16 434 053
Patrimoine financier réalisable	15 808 454	13 307 136	12 571 609
Revenus fiscaux	15 435 005	15 318 345	15 102 742
Endettement net	33.13%	46.48%	25.57%
Nombre d'habitants (population STATPOP)	4 137	4 185	4 247
Dette nette par habitant	1 236	1 701	909

DÉTAIL DU CALCUL COMPTES 2023	
Capitaux de tiers	16 434 052.65
Patrimoine financier	12 571 609.30
	3 862 443.35
Revenus fiscaux	15 102 741.77
Endettement net	25.57%

Ce ratio mesure l'importance de la dette par rapport au nombre d'habitants. Il se monte à CHF 909 par habitant au 31.12.2023. Pour rappel, les valeurs indicatives du MCH2 le considère comme important à partir de CHF 2'501.

• Evolution des impôts

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coefficient	1.20	1.20	1.30	1.30	1.30	1.30	1.30
Indexation	145%	145%	155%	155%	155%	155%	158%

900.40 PERSONNES PHYSIQUES		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0.00	Revenu	7 456 774	7 798 361	8 951 398	8 782 012	8 250 348	8 079 377	8 129 634
0.10	Fortune	1 649 515	1 807 703	2 296 883	2 168 587	2 132 627	2 077 224	1 967 102
0.20	A la source	293 826	239 458	262 914	324 417	255 479	246 869	330 396
0.30	Personnel	30 773	31 484	32 710	32 699	31 380	35 327	32 866
0.40	Global	293 272	301 261	363 266	231 170	294 829	65 343	-20 680
0.90	Récupérés	<i>NB: Depuis les comptes 2016, imputé au compte n°94 Gérance de la fortune et des dettes, libellé Impôts récupérés n°940.424.000</i>						
2.00	Foncier	633 208	596 378	673 659	648 276	643 138	683 738	465 499
2.20	Immeubles bâtis	90 272	81 217	83 302	94 912	89 576	95 304	24 146
3.00	Prest. En capital	103 025	318 036	223 019	425 387	212 568	277 145	161 253
3.01	Gains immobiliers	178 053	190 714	119 841	172 285	405 648	492 856	762 264
3.02	Gains loterie	30 494	70 899	0	5 255	569		
3.10	Liquidation	12 898	7 129	36 950	2 004	12 433	1 146	30'219
4.00	Droits de mutation	237 720	216 942	284 306	358 278	531 464	586 874	404 559
5.00	Successions	57 581	116 890	4 255 288	88 469	42 133	54 351	21 542
6.00	Chien	35 027	35 250	39 710	38 526	45 680	46 279	48 220
7.00	Amendes fiscales	-1 427	1 900	900	7 500	3 000	22 100	14 000
900.40		11 101 011	11 813 621	17 626 165	13 379 777	12 950 871	12 763 933	12 340 801

901.40 PERSONNES MORALES		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.00	Revenu	202 298	293 530	137 108	541 430	247 448	364 665	434 944
1.10	Fortune	185 682	200 620	215 907	218 305	220 044	210 373	282 285
2.00	A la source	247 266	223 649	266 661	207 549	280 375	244 437	245 685
901.40		635 246	717 799	619 676	967 284	747 867	819 475	962 914



Source - www.ayent.ch

- **Récapitulatif du compte d'investissement**

	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024
Marge d'autofinancement	2 846 500	8 225 129	3 246 956	2 843 330	2 377 482	2 163 043	2 203 957
Dépenses	2 489 176	6 797 012	7 515 518	5 655 611	5 167 220	-356 789	5 778 688
Recettes	1 030 324	858 486	2 538 800	1 228 242	784 537	737 195	274 000
Investissements nets	1 458 852	5 938 526	4 976 718	4 427 369	4 382 683	-	5 504 688
Investissements nets (négatifs)						1 093 984	

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont de CHF 2'274'400. Ils comprennent principalement les réalisations suivantes :

- les routes des Râches, de la Villa et derrière la Chapelle de Luc CHF 961'000
- les égouts CHF 500'000
- l'agrandissement de l'école de Botyre (concours architecture) CHF 321'000
- le cimetière CHF 65'000
- l'aménagement d'espaces publics et places de parc CHF 52'600
- le réseau d'eau potable CHF 48'000
- la salle de conférence le Zodiac CHF 32'200
- les véhicules et machines des travaux publics CHF 26'600

La Commission de Gestion souligne que la marge d'autofinancement de CHF 2'163'043 couvre les investissements à hauteur de 100%. Le compte de financement présente quant à lui un surplus de financement CHF 3'257'027, en raison de l'annulation des dépenses planifiées au budget 2023.

2. Crédits supplémentaires

Crédits supplémentaires - Fonctionnement

FONCTIONNEMENT		Budget 2023	Comptes 2023	Ecart	Ecart %
0	ADMINISTRATION GENERALE				
0210	Finances et registre des impôts				
0210,3137,00	Impôt cantonal	38'000.00	115'450.60	77'450.60	203.82%
2	FORMATION				
2170	Bâtiments scolaires				
210,3010,00	Personnel conciergerie	468'600.00	533'672.40	65'072.40	13.89%
4	SANTE				
4120	ETABLISSEMENT MEDICAUX SOCIAUX				
4120.3634,00	Etat du Valais - soins de longue durée	348'500.00	423'182.60	74'682.60	21.43%
5	PREVOYANCE SOCIALE				
5450	Structures et prestations aux familles				
5450,3010,00	Personnel éducatif	1'278'500.00	1'465'204.20	186'704.20	14.60%
5450	STRUCTURES ET PRESTATIONS AUX FAMILLES				
5450.3010,00	Personnel éducatif	1'217'000.00	1'279'232.35	62'232.35	5.11%
6	TRANSPORTS				
6130	Routes cantonales autres				
6130,3631,00	Frais d'entretien du réseau des routes cantonales	361'600.00	625'882.00	264'282.00	73.09%
8	ECONOMIE PUBLIQUE				
8730	Energie non électrique				
8730,3130	Energie renouvelable	200'000.00	279'922.85	79'922.85	39.96%
6130,3660,10					
9	FINANCES ET IMPOTS				
900.31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES				
900.319,00	Pertes sur débiteurs	0.00	165'494.42	165'494.42	100.00%

Crédits supplémentaires - Investissements

INVESTISSEMENT		Budget 2023	Comptes 2023	Ecart	Ecart %
2	FORMATION				
2120	Scolarité obligatoire				
2120,5040,01	Agrandissement centre scolaire Botyre	0.00	105'924.00	105'924.00	100.00%
6	TRANSPORT				
6130	Routes cantonales autres				
6130,5610,00	Frais de constructions du réseau des routes cantonales	200'000.00	359'152.50	159'152.50	79.58%
6150	Routes communales autres				
6150,50,10,	Routes communales	410'000.00	1'053'419.65	643'419.65	156.93%

Sont répertoriés les crédits supplémentaires dépassant le 10% de la rubrique comptable et s'élevant à plus de CHF 50'000. Ne sont pas pris en compte les amortissements et les imputations internes.

- **Conclusion**

La Municipalité, dans son rapport, a fourni des informations suffisantes. La CoGest invite le Conseil général à accepter l'entrée en matière et recommande l'acceptation des crédits supplémentaires.

3. Questions concernant le compte de résultats

Voici les questions formulées par la Commission de Gestion :

Compte	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
1500.4200.00	Taxe d'exemption du service du feu	50'000.-	21'033.60
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Comment expliquer la baisse de la perception de cette taxe ?		<p>Au 1^{er} janvier 2023 la commune recensait 4281 habitants dont 2082 habitants non soumis à la taxe pompier. (hommes et femmes entre 20 et 50 ans).</p> <p>La perception de la taxe dépend également du taux de taxation des contribuables de la commune au 31.12. Ainsi que des montants de provisions intégrées dans les comptes.</p> <p>C'est donc environ 2'100 habitants qui payent la taxe pompier max 100.—soit au maximum du maximum 21'000.—de recettes attendues.</p>	

Comptes	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
2120.3113.00	Matériel informatique	40'000.-	66'560.80
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
<p>Que comprend ce montant ?</p> <p>Existe-il une stratégie d'investissement sur le long terme ?</p>		<p>Ce montant extraordinaire comprend l'installation d'un réseau wifi dans tous les bâtiments scolaires et l'achat de charriots informatiques. Equipements demandés par le Service de l'Enseignement en vue de l'entrée en vigueur du PER numérique en 24-25 comme le mentionne l'article 2 de la Directives internes concernant les demandes de subventionnement relatives au matériel MITIC1 dans le cadre de la scolarité obligatoire :</p> <p><i>Art. 2 Équipement : Le Département met à la disposition des communes des recommandations concernant le matériel MITIC. Dans le cadre de l'école obligatoire, les communes sont responsables de l'équipement ainsi que de l'attribution des moyens matériels nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'élève (achat, maintenance, sécurité, ...).</i></p> <p>En 2024 nous arrivons au terme de notre stratégie d'investissement qui portait sur les années 2021 à 2024 avec la mise en place des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un TBI par classe - L'achat de charriots informatiques - L'engagement d'un responsable informatique à raison de 6 périodes hebdomadaires - L'équipement des bâtiments en wifi 	

Comptes	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
2120.3300.60	Amortissements planifiés	-	110'000.-
2130.3300.60	Amortissements routes	-	70'000.-
6130.3660.10	Amortissements routes cantonales	-	180'000.-
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Pourquoi ces montants n'ont-t-il pas été budgétisé avant ?		<p>Ces montants d'amortissement étaient regroupés dans le chapitre 9. A la demande de l'organe de révision, les amortissements sont maintenant répartis dans les chapitres correspondants, conformément au MCH2.</p>	

Comptes	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
2170.3010.00	Personnel conciergerie	468'600.-	533'672.40
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
D'où vient cette augmentation ?		<p>La différence provient du transfert d'un employé des travaux publiques au personnel de conciergerie.</p>	

Compte	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
3290.3636.00	Sociétés culturelles	41'000.-	40'306.50
<i>Question</i>			
Que signifie rattrapage des aides ? Sur quoi la Commune se base pour rattraper des aides (Règlements, convention, etc...) ? Si la Commune doit rattraper des aides, est-ce qu'elle n'a pas assumé cette tâche dans le passé ? Si oui, pourquoi ?		Il n'y a pas de rattrapage d'aide. Le montant de fr. 41'000.—budgété correspond aux subventions accordées aux sociétés. Pour obtenir ces subventions les sociétés ont pour délai le 31 décembre de l'année suivante. Exemple : Echo du Rawyl a présenté les comptes 2022 en juillet 2023 pour obtenir les subventions 2022.	

Comptes	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
3410.3130.01	Circuit d'éducation à la sécurité routière	50'000.-	-
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Ce projet est-il abandonné ?		A ce jour, ce projet pris individuellement est abandonné. En effet, l'aménagement de la Place du Pré des Soeurs doit faire partie d'une réflexion globale. Cette réflexion est d'autant plus d'actualité car elle est en lien avec le postulat déposé par le Conseil Général pour la couverture du Pré des Soeurs. La réflexion doit être également menée sur l'aménagement de la place de jeux, de créer une place ombragée pouvant accueillir parents et enfants, d'aménager tables, bancs.	

Comptes	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
6160.3151.00	Entretien des parcomètres	25'000.-	39'322.85
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
En quoi consiste l'entretien des parcomètres ? D'où vient cette augmentation ?		Un horodateur coûte CHF 16'000.00 à l'achat. Le coût d'une pièce de remplacement peut être assez élevé. L'augmentation vient du fait qu'il y a eu plus de panne en 2023. L'entretien consiste à faire le suivi des pannes, changement des pièces si nécessaire. Si le travail peut être fait par la police rurale, les pièces sont commandées et le travail effectué à l'interne. Si la panne est plus importante, l'intervention d'un technicien de digital parking est requise.	

Comptes	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
7200.3143.02	Entretien selon PGEE	100'000.-	-
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Pour quelles raisons cet entretien n'a pas été réalisé ?		Le Plan Général d'Evacuation des Eaux est un projet qui a pris du retard en 2023 car extrêmement complexe et n'a pu être finalisé qu'en début 2024. Actuellement, les différentes phases d'intervention ont été planifiées pour les années à venir et seront réalisées selon les montants budgétisés.	

Compte	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
1110.3632.00	Police Régionale des Villes	500'000.00	526'952.50
4210.3632.00	du Centre	355'000.00	378'839.00
	Service médico-social		
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Les charges liées sont imposées par le canton mais existe-t-il une vérification si les montants facturés correspondent aux prestations offertes ?		Sur ces deux éléments la commune n'a que peu d'emprise. Il s'agit d'accord de prise en charge de répartition de frais entre plusieurs communes. Dans le cadre de l'accord sur la Police régionale des villes du centres la base de calcul repose essentiellement sur le nombre d'habitants. Dans le cadre de la participation des communes au coûts du CMSR SHC celles-ci participent à 30% (70 % pour le canton) à l'excédent de charges. Ainsi comme les activités de soins à domicile augmentent singulièrement depuis des années, la participation des communes augmente proportionnellement. Cette augmentation va continuer inmanquablement ces prochaines années.	

4. Questions concernant le compte d'investissement

Voici les questions formulées par la Commission de Gestion :

Comptes	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
6150.5010.00	Routes communales	410'000.00	1'053'419.65
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Quelles sont les raisons de ce dépassement de budget ?		<p>Plusieurs entreprises ont facturé courant 2023 les travaux qu'ils ont exécutés en 2022.</p> <p>Christian Jean SA – Route de la Villa 1 : Fr 80'000.-</p> <p>Christian Jean SA – Route de la Villa 2 : Fr 100'000.-</p> <p>Bitz Travaux publics SA – Route de Râches : Fr 456'259.90</p> <p>IG Group – Rétablissement des points limites – Route des Râches : Fr 33'834.10</p> <p>Montant total 670'094.-.</p> <p>Ces différents montants n'ont pas été provisionnés en 2023.</p>	

Compte	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
7200.5620.00	Station épuration de Chandoline	1'363'000	948'100.-
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
<p>Au budget 2023, le montant de Fr. 1'363'000 était inscrit avec la répartition suivante : Fr. 925'000 participation à la propriété / Fr. 438'000 participation investissements (montant à payer pendant 10 ans). Dans les comptes, nous relevons un montant de (seulement) Fr. 948'100 de même que, sous la même rubrique, une charge négative Fr. – 403'208.90 (7200.5030.03 – STEP ?), dissolution de provision ? Pour le même projet, au niveau des charges, compte 7200.3632.00 Participation financière STEP Chandoline, un montant de Fr.184'490.70 est imputé (budget 167'800)</p> <p>Pouvez-vous nous fournir des explications sur ces écarts et les mouvements affectant cette position ?</p>		<p>Entre les éléments prévus au budget et les factures finales se passe souvent plus d'une année les prévisions ne sont pas toujours simples à faire et des différences peuvent apparaître.</p> <p>Sous compte 7200.5620.00 STEP de Chandoline est comptabilisé pour 2023</p> <ol style="list-style-type: none"> pour un montant de 925'000.— la valeur de notre participation d'adhésion à la STEP de Chandoline selon facture du 13.04.2023 pour un montant de 23'100 la TVA résultant de la valeur des installations selon facture du 19.09.2023. le montant de 438'00.- budgétisé (participation investissements) n'a pas été facturé en 2023 par l'ASEC (Association de la Step de Chandoline). <p>Sous compte 7200.3632.00 qui concerne la STEP de Chandoline sont comptabilisés pour 2023</p> <ol style="list-style-type: none"> notre participation au fond de renouvellement pour un montant de 10'770.— selon facture reçue en date du 23.11.2023 notre rattrapage en fonction des intérêts planifiés pour un montant de 100'042.— selon facture reçue en date du 23.11.2023 une provision pour rééquilibrage de 73'659.— montant payé en 2024 concernant 2023 <p>Sous compte 7200.5030.03 qui concerne la STAP de St-Léonard la provision au 01.01.2023 n'a pas été reprise au 31.12.2023 le projet n'étant plus d'actualité.</p>	

Remarque à l'attention du futur Conseil général : La Cogest estime qu'il s'agit d'un compte à suivre de près lors de la prochaine législature.

Compte	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
8730.5290.00	Mesures d'économies d'énergie	200'000.-	-303'297.65
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
A-t-on tout de même réalisé quelque chose en 2023 ?		Les projets prévus n'ont pu être réalisés. Ils ont été réalisés en 2024.	

Compte	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
9100.3180.01	Provision pertes/prêt d'Anzère Spa & Wellness SA	140'000.-	140'000.-
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
Est-ce que cette provision correspond à un risque de perte concret ?		Ce montant correspond à une diminution annuelle du prêt que la commune consent à ASW. En 2020 nous avons annulé la provision de 1'000'000.-- et diminué le montant exigible. Aujourd'hui ASW nous doit encore 1'400'000.--. Dans 10 ans il en sera de même, la provision atteindra 1'400'000.—et la totalité du prêt sera amorti.	

5. Questions complémentaires/Divers

- **Compte de résultats échelonné**

Comptes	Libellés	Budget 2023	Comptes 2023
43	Revenus divers	791'100.-	0.-
<i>Question</i>		<i>Réponse</i>	
A quoi correspondait le montant budgété en 2023 et qui apparaît à 0.- dans les comptes ? Pour quoi était-il prévu ?		Il s'agit d'une erreur de report. Cette erreur ne modifie pas les soldes. Un tableau corrigé sera inséré dans la présentation finale.	

- **Engagements conditionnels de la commune**

La CoGest relève l'impact positif des bons résultats des entités touristiques avec des remboursements significatifs des emprunts de TAZ cautionnés par la Commune d'Ayent, s'élevant à CHF 1'952'460 entre 2022 et 2023.

Amortissements TAZ – emprunts cautionnés par la Commune

	2018	2019		2020		2021		2022		2023	
	crédits 31.12	crédits 31.12		crédits 31.12		crédits 31.12		crédits 31.12		crédits 31.12	
Télé Anzère SA (cautionnement crédit bancaire BCV - décision CG 17.06.2010 CHF 2'500'000.-)	1 552 336	1406539	-145 797	1 270 126	-136 413	1 655 128	385 002	1 350 436	-304 693	562 500	-787 936
Télé Anzère SA (cautionnement crédit bancaire Raiffeisen - décision CG 17.06.2010 CHF 1'500'000.-)	1 125 000	1125000	/	1 050 000	-75 000	975 000	-75 000	900 000	-75 000	825 000	-75 000
Télé Anzère SA (cautionnement crédit bancaire - décision CG 31.01.2010 CHF 2'500'000.-)	2 000 000	1875000	-125 000	1 750 000	-125 000	1 625 000	-125 000	1 500 000	-125 000	825 000	-675 000
Télé Anzère SA enneigement artificiel (cautionnement crédit LIM)	639 540	569500	-70 040	312 500	-257 000	256 500	-56 000	186 500	-70 000	116 500	-70 000
Télé Anzère SA billetterie (cautionnement crédit LIM)	27 200	22500	-4 700	4 200	-18 300	/	-4 200	/	/	/	/
Télé Anzère SA (cautionnement crédit NPR - télésiège des Grilles CHF 0'000'000.-)	4 664 020	4330000	-334 020	3 662 000	-668 000	3 328 000	-334 000	2 994 000	-334 000	2 660 000	-334 000
Télé Anzère SA (cautionnement leasing panneaux photovoltaïques)	90 000	64536	-25 464	43 088	-21 448	31 968	-11 120	11 120	-20 848	596	-10 524
Total cautions	10 098 096	9 393 075		8 091 914		7 871 596		6 942 056		4 989 596	
Amortissements cédits			-705 021		-1 301 161		-220 318		-929 541		-1 952 460

Remarque à l'attention du futur Conseil général : La Cogest estime qu'il s'agit d'un point à suivre de près lors de la prochaine législature.

6. Indicateurs financiers

La mise en place des indicateurs financiers standardisés pour l'ensemble des communes valaisannes permet au canton d'assumer son devoir de surveillance en respect de la loi sur les communes.

Evolution des indicateurs	Comptes 2022		Comptes 2023		Budget 2024	
1 Taux d'endettement net (I1)	Bon	46.5%	Bon	25.6%	Bon	88.9%
2 Degré d'autofinancement (I2)	Récession	54.2%	Haute conjoncture	-197.7%	Récession	40.0%
3 Part des charges d'intérêts (I3)	Bon	- 0.1%	Bon	-0.3%	Bon	-0.4%
4 Dette brute par rapport aux revenus (I4)	Très bon	42.9%	Très bon	42.4%	Bon	65.1%
5 Proportion des investissements (I5)	Eff. d'inv. moyen	19.8%	Eff. d'inv. faible	-1.7%	Eff. d'inv. élevé	21%
6 Part du service de la dette (I6)	Charge acceptable	7.8%	Charge acceptable	5.4%	Charge acceptable	9.7%
7 Dette nette par habitant (I7)	Endettement moyen	1701	Endettement faible	909	Endettement important	3077
8 Taux d'autofinancement (I8)	Moyen	10.1%	Mauvais	8.7%	Mauvais	8.9%

Remarque : Les indicateurs 2023 sont influencés par la dissolution des provisions mentionnée précédemment.

7. Conclusion

Dans sa conclusion, il y a un an, la Commission de Gestion formulait une remarque concernant le délai de réponse aux questions adressées au Conseil communal. Elle tient à souligner l'effort consenti par le Conseil communal avec un retour des réponses très complètes au 23 mai, permettant à la CoGest d'en analyser le contenu et d'en tenir compte dans son rapport.

La Commission de Gestion souligne l'excellente tenue des comptes et remercie le Conseil Communal et l'administration pour leur disponibilité et les informations transmises.

Après analyse des comptes 2023, la Commission de Gestion prend note du résultat positif de l'exercice, globalement en ligne avec le budget au niveau des charges, revenus et marge d'autofinancement. Il faut toutefois relever que les multiples changements de ces dernières années, soit induits par de nouveaux règlements (MCH1 et MCH2) soit par des modifications de méthode de comptabilisation (dissolution des passifs transitoires), ne rendent pas la comparaison entre exercices très évidente.

La création d'un compte « Réserve politique budgétaire » est saluée mais, au vu des défis importants en termes d'investissements en infrastructures qui attendent notre collectivité, le CC, comme demandé à plusieurs reprises, doit impérativement partager un plan stratégique à long terme avec sa vision sur les priorités et leur financement. Il sera du ressort de l'Assemblée de confirmer ou invalider cette stratégie.

À la majorité, la Commission de Gestion propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière, les comptes 2023 et les crédits supplémentaires tels que présentés.

Ayent, le 03 juin 2024



La Présidente
Mariève Ballestraz Blanc



Le Rapporteur
Philippe Petigas